

Réunion Fondation Concorde

Lundi 9 Mars 2009, 18h30

CR.2 Constitution des groupes de Travail

Commission : « Réforme de l'Etat »

L'objectif de la réunion était de

1. finaliser la liste des participants à notre Commission.

Paul Ohana signale qu'

-il a invité Mme Sylvie Trosa à participer à nos travaux :

- Sylvie Trosa : possède est grande expérience de l'Evaluation à l'international, elle a notamment été Responsable de l'Evaluation en Australie et participera aux travaux sur les Bonnes pratiques Internationales en termes d'évaluation.

-Il a pressenti le concours de M. Yves Cannac qui est une personnalité du monde public et qui préside actuellement le Cercle de la Réforme de l'Etat

Grace à ces deux invités la Commission se dote de grandes compétences en termes d'Evaluation des politiques publiques, en France et dans le monde.

-il compte se rapprocher des premiers inscrits pour s'assurer de leur présence à la suite de nos travaux.

-Paul Ohana nous a informés du fait que Sophie Lorant ne pourra pas nous communiquer les éléments dont elle espérait nous faire profiter pour des raisons de confidentialité au sein de son Ministère.

2. Se répartir le travail en quatre groupes au sein de la Commission en fonction des thèmes et des compétences.

Paul Ohana propose de s'organiser en quatre groupes autour des thématiques suivantes :

2.1. Les domaines de l'Evaluation : quels sont les sujets/thèmes dont doit s'occuper le parlement ?

→ L'objectif de ce sous groupe sera de définir les critères de sélection et d'appréciation des textes de loi « éligibles » à la réalisation d'une évaluation. Le groupe s'attachera à expliquer le choix de tels critères de sélection plutôt que d'autres.

Une première distinction est à faire entre

- Le « flux » des nouvelles lois justiciables (toutes ?) d'une évaluation ex ante
- Le « stock » des lois en cours qui demeureront justiciables comme c'est le cas aujourd'hui d'évaluations in itinere ou ex post.

Pistes de réflexion :

Les critères d'évaluabilité sont-ils financiers, sociaux, environnementaux, liés à l'influence de l'Europe, liés aux engagements du Président de la République ?

Doit-on prendre en compte de grands thèmes devant faire l'objet d'une évaluation comme la Défense, la Santé, le Social par exemple ?

Afin d'orienter la réflexion de ce groupe, une analyse des lois ayant déjà prévu dans leur texte le principe d'une évaluation, pourrait permettre de faire ressortir des points communs, donnant une indication sur les critères de sélection utilisés et d'ores et déjà appliqués. Pour chacun des exemples trouvés, le groupe tentera de mettre en évidence la nature de l'évaluation prévue et si celle-ci a été faite.

La question de l'évaluation des Lois mémorielles se pose aussi.

Une étude des travaux de la MEC pourrait aussi être une piste tout comme l'analyse des domaines dans lesquelles il y a un gros « flux » de lois. Sur ce dernier point, la commission a émis l'hypothèse suivante : certains sujets comme l'immigration font régulièrement l'objet d'une nouvelle législation. Est-ce parce que le domaine le nécessite ou est-ce dû à une mauvaise orientation des précédents textes ? Dans le cas de ces lois, ne devrions-nous pas prévoir une Evaluation Ex-Ante afin de stabiliser dans le temps ces politiques.

La question de la fréquence (cycle de 1 an, 2 ans, 5 ans ...) de l'évaluation devra aussi être étudiée au sein de ce groupe.

Une dernière piste de réflexion serait d'étudier les thèmes examinés par la Cour des comptes (dans le passé et actuellement).

Enfin, le Groupe réfléchira sur le programme de travail du parlement en matière d'évaluation, répartition entre études ex ante et ex post, calendrier d'étude des lois, aide au travail parlementaire, assistance apportée par la Cour des Comptes.

Responsabilité & constitution :

Ce groupe sera sous la Responsabilité de Alain Gérard Cohen. Les autres membres permanents seront Stéphane, Marie et Paul.

2. 2. Quelle(s) structure(s) pour « orchestrer » l'évaluation ? Faut-il une structure qui générerait les demandes d'évaluations ?

L'ancienne commission sur la Réforme de l'Etat avait proposé la création d'un organisme national de type GAO/NAO. Cette proposition n'a pas été retenue et c'est la Cour des Comptes qui va endosser cette responsabilité. Actuellement, la Cour des Comptes a précisé qu'elle s'organisait pour répondre aux besoins du Parlement mais ses conclusions ne sont pas encore connues.

De son côté le Parlement compte créer sous la présidence du Président M. Accoyer une structure (légère ?) dédiée à l'évaluation.

Le groupe sera appelé à réfléchir sur :

Les rapports de cette structure avec la MEC

Les rapports de cette structure avec le Ministère en charge de l'évaluation et l'accès aux rapports des études réalisées par le Gouvernement ?

Les rapports de cette structure avec la Cour des Comptes

Les rapports de cette structure avec les consultants externes car, il est prévu que le Parlement puisse faire appel aussi à des organismes.

Les rapports de cette structure avec les rapporteurs des lois qui seront souvent les demandeurs d'évaluations

Les questions de compétence et d'indépendance de cette structure devront être étudiées par le groupe.

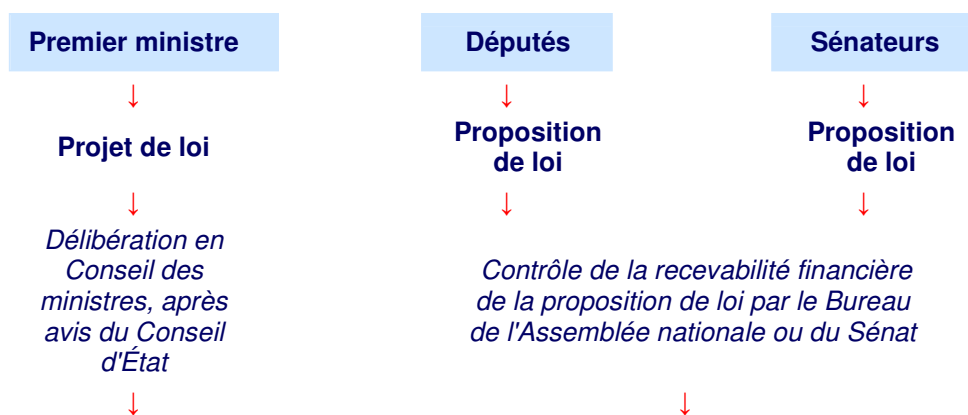
Responsabilité & constitution :

Les membres proposés par Paul pour ce groupe n'étant pas présents lors de la réunion, la constitution de ce groupe reste à confirmer.

2.3. Le nouveau processus de la loi : Comment l'évaluation va s'intégrer dans le processus de vote des propositions ou projets de loi ?

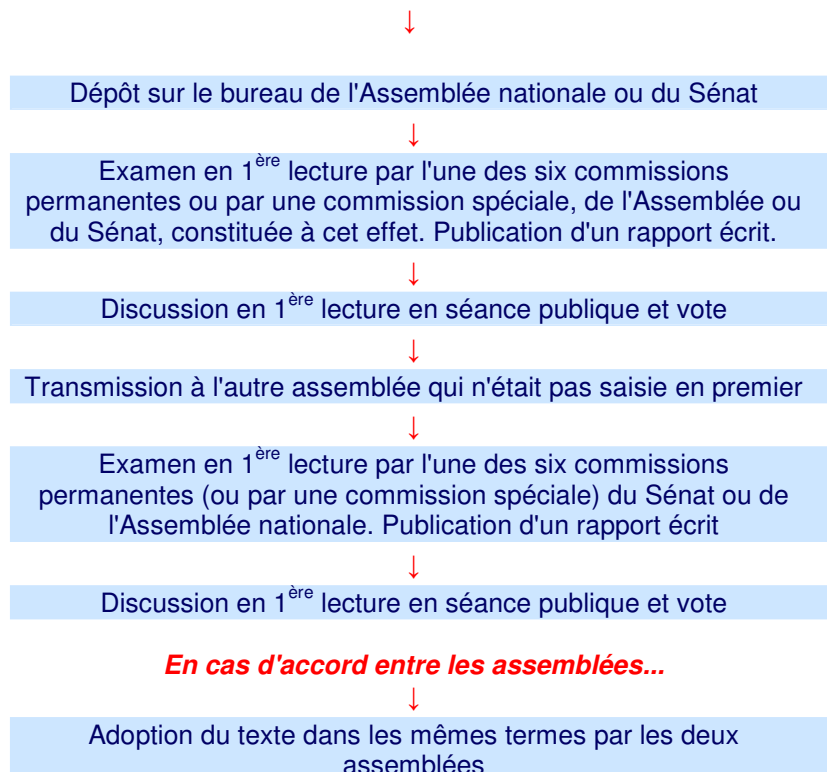
Voici le circuit actuel que suit une proposition ou un projet avant sa promulgation.

1. INITIATIVE DE LA LOI

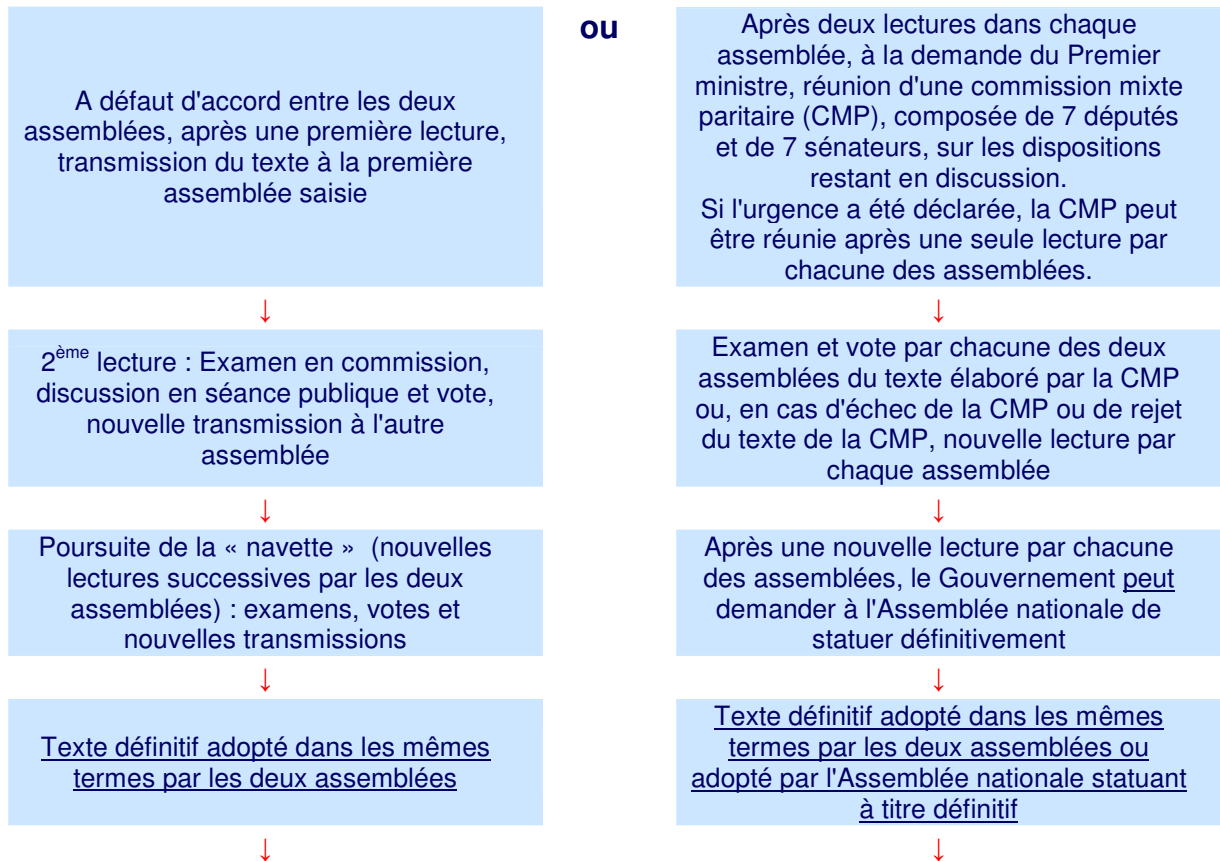


2. EXAMEN DU PROJET OU DE LA PROPOSITION DE LOI PAR LE PARLEMENT

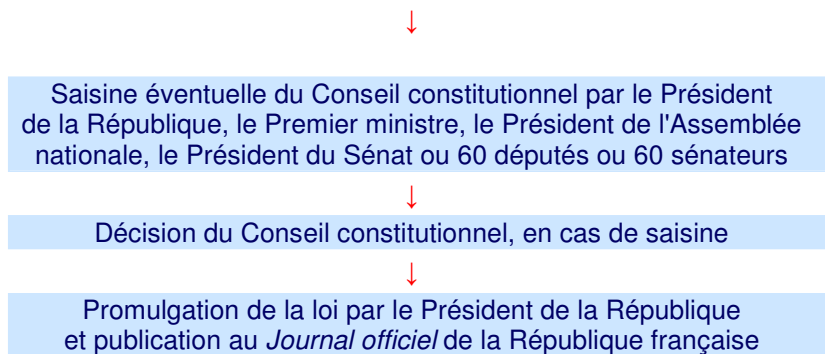
EN COMMISSION ET EN SÉANCE PUBLIQUE



A défaut d'accord entre les deux assemblées ...



3. CONTRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ ET PROMULGATION DE LA LOI



Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/juniors/schema.asp>

Qui doit mentionner le besoin d'une Evaluation ? Le Rapporteur de la Commission saisie ? Au moment de l'examen de la loi par le Conseil d'Etat, de quoi aura-t-il besoin ? Le Conseil Constitutionnel devra-t-il peut-il être appelé à reprendre les Evaluation ou simplement constater qu'il y a eu évaluation ? Va-t-il étudier les méthodes ?

Afin d'étayer sa réflexion, ce sous groupe a d'ores et déjà un Rendez vous fixé le 31 Mars avec un Administrateur du Sénat (M. Benoit).

Il est prévu et souhaité de se rapprocher (Jennifer Blum) de députés au fait de cette question.

Responsabilité & constitution :

Les membres proposés par Paul pour ce groupe sont Florent, Olivier et Paul.

2. 4. L'Evaluation à l'International : bonnes pratiques.

Sachant que l'idée de constituer un organisme de type GAO/NAO n'est plus d'actualité, quelles sont les autres bonnes pratiques sur lesquelles nous pourrions prendre exemple afin d'élaborer un système d'évaluation des politiques publiques le plus efficient possible : efficace, pertinent et ne bloquant pas le fonctionnement des différentes Assemblées.

Responsabilité & constitution :

Les membres proposés par Paul pour ce groupe sont Jennifer, Claude Lachaux, Sylvie Trosa et Paul.

Afin de cadrer l'esprit de la réflexion de la Commission dans son ensemble, quelques précisions sont faites :

Nous n'avons pas l'ambition de préconiser de Système d'Evaluation parfait. Un tel système fait l'objet de débats permanents entre experts, universitaires, consultants, bailleurs de fonds. L'objectif du dispositif que l'on souhaite préconiser est d'assurer à la représentation nationale que les questions fondamentales ont été posées et étudiées.

Nous nous positionnons dans une logique de contrôle interne appliquée à la Démocratie parlementaire.

L'idée d'une « check list » des bonnes questions à se poser a été abordée par Paul et mérite d'être étudiée.

L'objectif de la Commission « Reforme e l'Etat » est que chaque groupe ait fait au moins une réunion de travail d'ici la prochaine réunion soit le 23 Mars.

(En cas d'impossibilité de réunion des groupes avant cette date, la prochaine réunion de la Commission plénière en tiendra lieu)

L'ambition est toujours d'arriver à interpeller M. Accoyer lors de l'Assemblée Générale de la Fondation Concorde. Pour cela, un document de synthèse version Power point devra être produit. Florent Bühler va faire une proposition de synthèse des 2 premières réunions de travail de la Commission qui pourra être étayé par les premiers travaux des sous groupes.

Paul Ohana Président de la Commission
Florent Bühler, Secrétaire de séance.

Le 13 Mars 2009